

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes
4B Sud-Charente
Le Vivier - 16360 TOUVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION : 14 SEPTEMBRE 2018

N°2018-06-31

Conseillers en exercice : 62
Conseillers titulaires et suppléants présents : 43
Conseillers votants : 41

Dont pouvoirs : 3

Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2018 et le 20 septembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Lagarde sur le Né, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT, Président.

Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Maryse BOUCHER-PILARD remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

ANGEDUC : Mme IDIER Chantal – **BAIGNES** : M. DELETOILE Gérard, Mme BOUCHER-PILARD Maryse, M. BAUDET Pierre – **BARBEZIEUX** : M. MEURAILLON André, M. CHAUVIN Thierry, M. RENAUDIN Vincent, Mme DELPECH de MONTGOLFIER Anne, M. DELATTE Benoît, Mme LELIEVRE Dominique, Mme GARD Patricia, M. GUERN Joël, M. BUZARD Laurent – **BARRET** : M. CHATELIER Dominique, M. PROVOST Jean-Jacques – **BORS DE BAIGNES** : M. ARNAUD Yvon – **CHANTILLAC** : M. MARRAUD Jean-Luc - **CHILLAC** : Mme GOUFFRANT Marie-Hélène – **CONDEON** : M. BOUTIN Christian – **COTEAUX DU BLANZACAIS** : Mme GRENOT Marie-Pierre – **ETRIAC** : M. MASSE Bernard – **GUIMPS** : M. RAVAIL Pierre – **LACHAISE** : M. BLUTEAU Jacky - **LADIVILLE** : M. CHABOT Jacques, **LAGARDE SUR LE NE** : M. DESMORTIER Joël - **ORIOILLES** : M. LAGARDE Isabelle – **PASSIRAC** : M. de CASTELBAJAC Dominique - **PERIGNAC** : M. MONTENON Thierry - **REIGNAC** : Mme BELLOT Marie-Claude - M. DEAU Loïc – **SAINT-FELIX** : Mme AUBRIT Marie-Claire – **SAINT-MEDARD DE BARBEZIEUX** : Mme MONNEREAU Françoise - **SAINT-PALAIS DU NE** : M. DUBROCA Allain - **SAINTE-SOULINE** : M. FAURE Jean-Marie – **SALLES DE BARBEZIEUX** : M. VARENNE Michel - **VAL DES VIGNES** : M. MONNET Lionel, M. DECELLE Guy, M. BARBOT Jean-Pierre.

Pouvoirs :

M. MAURICE Jacky (Bécheresse) a donné pouvoir à M. MONTENON Thierry (Pérignac)
M. BOBE Philippe (Barbezieux) a donné pouvoir à M. DELATTE Benoît (Barbezieux)
Mme SWISTEK Florence (Barbezieux) a donné pouvoir à M. MEURAILLON André (Barbezieux)

Etaient présents sans droit de vote :

M. GIRARD Guy (Angeduc), Mme GARNEAU Janine (Chillac), Mme MONTAUT Martine (Ladiville), M. TESTAUD Alain (Lagarde sur le Né), M. PETIT Bernard (Oriolles).

Etaient excusés :

M. ARSICAUD Jean-Marie (Berneuil), Mme IMBERT Pascale (Berneuil), M. MAUDET Didier (Brossac), Mme SOULARD Annick (Brossac), M. TUTARD Christophe (Chalignac), Mme FOUASSIER Véronique (Condéon), M. MAUGET Bernard (Coteaux du Blanzacais), M. RAVAIL Pierre (Guimps), M. BONNAUD Pascal (Lachaise), M. BERGEON Frédéric (Montmérac), M. MOUCHEBOEUF Michel (Montmérac), M. GERVAIS Philippe (Saint-Bonnet), M. ROBIN Eric (Saint-Bonnet), Mme ROCHAIS Anne-Marie (Saint-Léger), M. VERGNION Philippe (Val des Vignes).

N°31 - Objet : Vente de la parcelle A-749p dite « lot 4a » de la Tranche 2 sur la commune de Val des Vignes à Monsieur DENIS ou son représentant

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie

Monsieur le Vice-Président rappelle à l'assemblée que, dans le cadre de la commercialisation des terrains sur la commune de Val-des-Vignes la Communauté de Communes a reçu une demande de Monsieur DENIS pour un projet d'acquisition dans le cadre de l'activité de son entreprise LA NOBLESSE D'UN MATERIAU.

La S.A.R.L. LA NOBLESSE D'UN MATERIAU est une entreprise familiale créée en 2005, spécialisée dans la taille de pierre. Elle est actuellement sise à BARBEZIEUX. Le développement de son activité nécessite pour le gérant de reconsidérer son implantation actuelle. L'acquisition du terrain ci-après précisé permettra de gagner en visibilité et améliorera ses conditions de travail.

Monsieur DENIS s'est positionné sur le terrain cadastré A-749p, dit « Lot 4a » d'une surface totale de 4 381 m² et située sur la commune de Val-des-Vignes, Jurignac, Zone Porte du Sud-Charente.

La délibération n°2018-02-06 fixe le prix du mètre carré constructible à 5,6 € H.T. et le prix du mètre carré inconstructible de 0,4 € H.T.

Par un courrier du premier mars 2018 le service des domaines a donné son accord sur cette proposition de prix.

Monsieur le Vice-Président rappelle que restent à la charge du preneur :

- la viabilisation des terrains ;
- les raccordements aux réseaux d'eau, d'électricité et de télécommunication ;
- la gestion des eaux pluviales et des eaux usées à la parcelle ;
- les frais de notaire;

Considérant la suscitée délibération, la communauté de commune et le preneur se sont accordés sur un prix de cession de 19 552 € H.T.

Sur ce montant viendra se rajouter la TVA sur marge, qui sera définie par le notaire.

Où cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve la vente dudit terrain sur la commune de Val-des-Vignes au prix de 19 552 € HT ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte de vente avec Monsieur DENIS ou toute personne morale le représentant ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

La recette sera imputée à l'article 7015 du budget zone.

Certifié exécutoire par le Président
 Reçu en Sous-Préfecture le :2.5.SEP.2018....
 Publié ou notifié le :2.5.SEP.2018.....
 Touvérac, le2.5.SEP.2018.....

Pour extrait conforme,
 Touvérac, le 24 septembre 2018
 le Président,
 Jacques CHABOT.

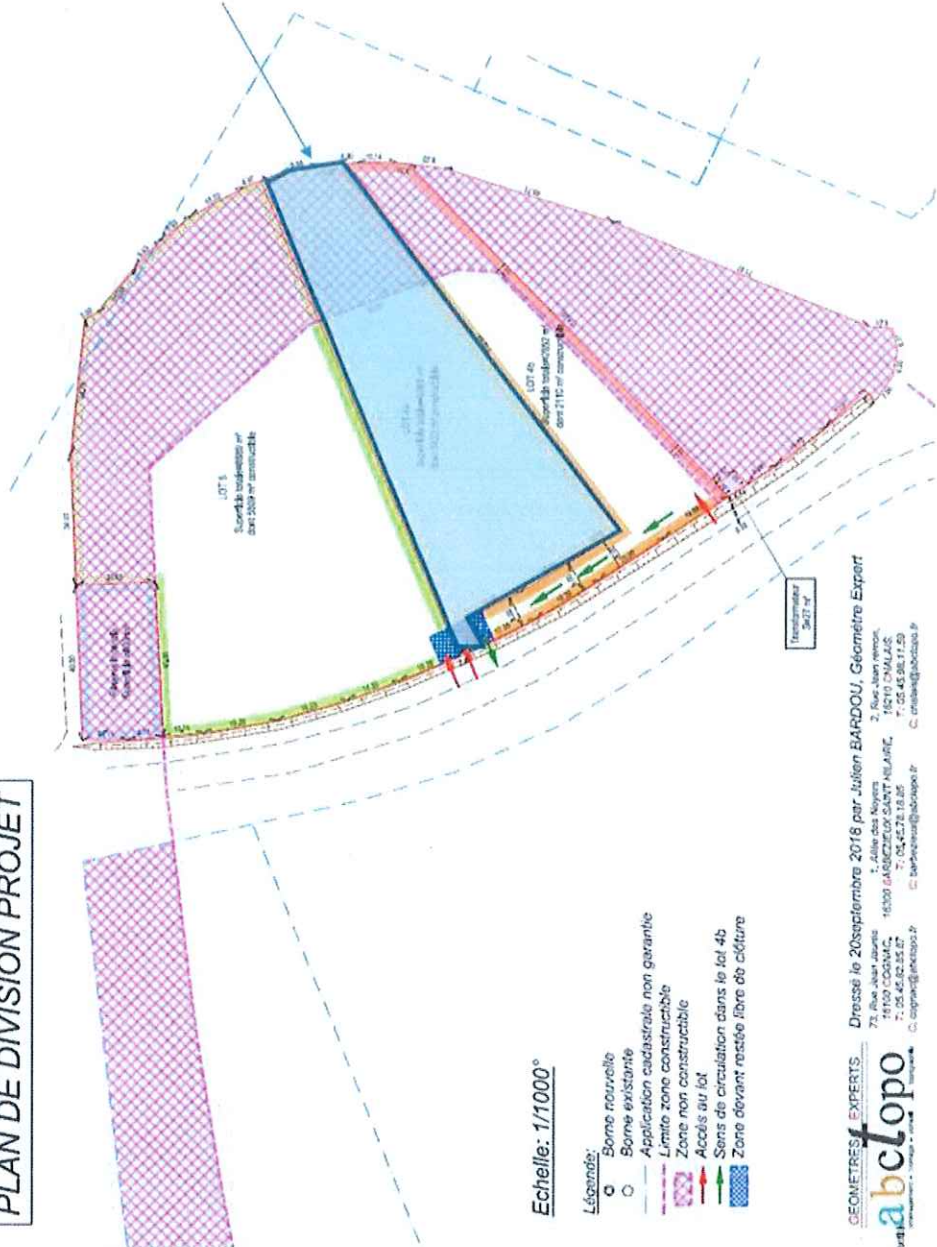


Dossier n°180022
 Coordonnées LAMBERT CC46

COMMUNE DE VAL DES VIGNES
 Cadastre:
 Section A
 Lieudit: "Le Maine de l'Epine"

PLAN DE DIVISION PROJET

Lot 4a – M. DENIS



Echelle: 1/1000°

- Légende:
- Borne nouvelle
 - Borne existante
 - Application cadastrale non garantie
 - Limite zone constructible
 - Zone non constructible
 - Accès au lot
 - Sens de circulation dans le lot 4b
 - Zone devant restée libre de clôture

GEOMETRES EXPERTS
abclopo
 Dressé le 20 septembre 2018 par Julien BARDOU, Géomètre Expert
 1, Allée des Noyers
 71, Rue Jean Jaurès
 15100 GARGAZIEUX SAINT-REMI, 15110 CHALUS
 T: 03.45.03.51.27 T: 03.45.72.13.35 C: bardeau@abclopo.fr C: julien@abclopo.fr

Avant toute construction de clôture en bordure
 du domaine public une délimitation d'alignement
 devra être déposée auprès de la collectivité compétente
 (maire ou ADN).

ÂR PREFECTURE
 016-241600501-20180925-DEC_2018_06_31-DE
 Reçu le 25/09/2018

